

Réunion de la Commission de Suivi de Site
AMBES NORD et AMBES SUD
DPA BAYON – NOURYON – ORION – COBOGAL
SPBA – VERMILION – EPG –YARA –

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

Jeudi 22 septembre 2022 – 13 h 43

Liste des participants

Collège « Administrations de l'État »

Olivier PAIRAULT	DREAL UD 33 - Chef d'UD
Peggy HARLE	DREAL UD 33 - Adjointe au chef d'UD
Emmanuel HERVES	DREAL UD 33 - Inspecteur ICPE
Emilie FAVRIE	DREAL UD 33 - Inspectrice ICPE
Nicola PIC-BONNAL	DREAL UD 33 - Observateur
Véronique BEGOT	DREAL UD 33 - Observatrice
Emmanuel LALIRE	DDTM 33 - Chargé d'étude

Collège « Collectivités territoriales »

Kevin SUBRENAT	Mairie d'Ambès - Maire
Dominique QUEYLA	Mairie de Bourg sur Gironde – Conseiller
Stéphanie BERAUD	Bordeaux Métropole – Direction de la nature

Collège « Exploitants »

Eric VIAUD	SPBA - Directeur
Anna BERNHARD	SPBA – Ingénieure HSE
Thomas BORG	EPG – Responsable QHSE
Christophe ROUGER	EPG Directeur
Jérôme COUJATY	VERMILION – Chef de dépôt
Xavier PALACIN	COBOGAL – Directeur
Christophe LOUBERE	NOURYON – Responsable QHSE
Benjamin SALOMONE	NOURYON – Directeur
Denis BARTHOUE	YARA – Directeur
Marie Bégonia TOURNAUD	YARA – Chef de service HESQ

Collège « Riverains »

Christian VIGNAUD-SAUNIER	Association CLAIRE AUBAREDE
Michel ALVAREZ	Association PEME (Protection Estuaire Médoc Environnement)

Personnalités qualifiées :

Xavier ESTEVEZ	SDIS 33 - Commandant, Chef de centre de Bassens
Julien MAS	Grand Port Maritime de Bordeaux - Responsable du département Aménagement Durable
Alain FORT	Grand Port Maritime de Bordeaux – Chef de service Environnement et Géomatique

Ordre du jour

- Bilan de l'activité des établissements (par les industriels)
- Bilan des inspections (par la DREAL)
- Autre sujet souhaité à l'initiative des participants

Documents associés

Annexe I : Présentation DPA Bayon
Annexe II : Présentation NOURYON
Annexe III : Présentation COBOGAL
Annexe IV : Présentation SPBA
Annexe V : Présentation VERMILION
Annexe VI : Présentation EPG
Annexe VII : Présentation YARA
Annexe VIII : Présentation DREAL

13 h 43 – Début de la réunion

M. le Maire, maire d'Ambès

Ouvre la séance et remercie l'ensemble des intervenants présents à cette première CSS qui réunit Ambès Nord et Ambès Sud. En propos liminaire, il exprime sa préoccupation concernant l'augmentation du prix de l'énergie. Il aimerait savoir comment les industriels se préparent à la hausse annoncée. Puis il évoque le cahier des charges relatif au parc Cantefrêne pour lequel seront investis près d'un million d'euros. Il annonce la nomination d'un élu en charge du dossier et informe les industriels que celui-ci prévoit d'échanger avec eux.

Les participants procèdent à un tour de table de présentation.

M. le responsable d'UD – DREAL UD 33

Introduit cette première CSS commune. Cette fusion sera actée par un arrêté préfectoral. Puis il rappelle les missions de la DREAL auprès des installations classées et présente le bilan pour 2021. Enfin, il annonce les nouveautés et les perspectives pour 2022.

Document de présentation en Annexe VIII.

Bilan de l'activité de DPA - BAYON

Document de présentation en Annexe I.

Mme l'Ingénieure HSE, DPA – BAYON, présente sa structure.

- Situation du site
- Activité du site
- Les principales actions de 2020 à 2022
- Performances sécurité et environnement
- Principales actions 2020

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33 propose de présenter le bilan des inspections pour le site DPA - BAYON, avant de passer aux questions des intervenants (point 2 à l'ODJ).

Bilan des inspections par la DREAL pour DPA - BAYON

Document de présentation en Annexe VIII

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33 présente les résultats d'inspection de la DREAL et les actions en lien avec le site DPA - BAYON.

- Inspection du 5 août 2020
- Inspection du 11 février 2021
- Inspection du 23 juin 2021
- Inspection inopinée du 24 mars 2022 avec le SDIS 33

Aucune question n'a été posée concernant le site DPA – BAYON

Bilan de l'activité de NOURYON

Document de présentation en Annexe II.

M. le Directeur de site, présente le groupe NOURYON.

- Le profil de l'entreprise
- Les chiffres
- Les priorités
- La mission
- L'organisation
- Les marchés
- La présence du groupe dans le monde

M. le Responsable QHSE, NOURYON, présente le site NOURYON d'Ambès.

- Présentation du site d'Ambès
- Faits marquants
- Projets d'amélioration
- Bilan pollution des sols au chlorate
- Focus effluents liquides
- Focus effluents gazeux : laveur de poussière
- Focus effluents gazeux : table filtrante
- Investissements environnementaux
- Bilan des actions réglementaires

Bilan des inspections par la DREAL pour NOURYON

Document de présentation en Annexe VIII

Mme l'Inspectrice ICPE - DREAL UD 33 rappelle les dossiers traités et les événements notables depuis la dernière CSS. Puis elle présente les résultats d'inspection de la DREAL et les actions en lien avec le site NOURYON.

- Inspection du 2 décembre 2019
- Inspection du 4 juin 2020
- Inspection du 9 novembre 2021
- Inspection programmée le 4 octobre 2022

M. le Représentant de l'association CLAIRE AUBARÈDE

Se dit surpris d'apprendre que les rejets d'hydrogène sont considérés rentables alors qu'on lui avait dit l'inverse, lors de l'ouverture de l'usine.

Par ailleurs, il demande à l'exploitant quel serait - selon lui - un prix acceptable du mégawattheure pour reprendre l'activité.

M. le Directeur de site, NOURYON

Explique qu'au moment de l'arrêt de l'usine, le prix de l'électricité dépassait les 1500 euros du mégawattheure. Un prix jugé impayable par l'entreprise. Il avoisine actuellement les 300 euros. Compte tenu de la difficulté à anticiper les variations

du coût de l'énergie, la Direction générale estime que le site restera fermé jusqu'en mars 2022. Le groupe décidera de redémarrer le site d'Ambès dès que le prix de l'énergie redeviendra stable en France.

Concernant la remarque sur l'hydrogène, M. le Directeur du site reconnaît un changement de cap. L'entreprise s'inscrit désormais dans une démarche pérenne. Il rappelle que la situation était différente il y a 30 ans.

M. le Représentant de l'association CLAIRE AUBARÈDE

Estime qu'il était scandaleux de rejeter de l'hydrogène dans l'atmosphère, alors qu'il existe des moteurs à hydrogène pour produire de l'électricité.

M. le Directeur de site, NOURYON

Reconnaît que dans d'autres sites, comme en Norvège, Finlande ou Suède, l'hydrogène permet de produire du peroxyde d'hydrogène. Malheureusement, la production de ces pays suffit à couvrir la demande européenne. Il ne serait donc pas rentable de produire du peroxyde d'hydrogène à Ambès. La seule option viable est les piles à hydrogène.

Mme l'Inspectrice ICPE – DREAL UD 33

Précise qu'aujourd'hui, la DREAL demande aux exploitants de justifier qu'ils valorisent la chaleur fatale. Elle rappelle que ses prédécesseurs ont régulièrement challengé la société NOURYON pour qu'elle valorise l'hydrogène. Plusieurs projets ont été étudiés, mais n'ont pas été déclarés viables. Elle reconnaît qu'avec le prix actuel de l'énergie, la viabilité des projets n'est plus la même.

14h57. Arrivée de Mme Stéphanie Béraud, Direction du service Nature – Bordeaux Métropole

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Se dit très surpris d'avoir été sollicité par HDF pour porter un projet chez NOURYON, alors que la direction de NOURYON ne lui a communiqué aucune information sur ce nouveau process. De même, lors d'un accident de camion survenu au sortir de l'usine, seul le SDIS lui a communiqué l'information. Il souhaiterait à l'avenir une meilleure communication avec NOURYON. Il se félicite par ailleurs que cette CSS ait lieu, car c'est ainsi qu'il apprend l'arrêt du site. Il ajoute que la communication n'a pas toujours été mauvaise avec NOURYON et évoque plusieurs réunions avec M. GOYETTE dans le passé.

M. le Directeur de site, NOURYON

Regrette ce manque de transparence sur les activités du site. Il s'engage à organiser des séances d'information, sur le site.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Ne réclame pas nécessairement de réunions spécifiques pour Ambès. Il souhaite plutôt une forme de logique partenariale entre un industriel générateur de risques et la mairie. Parfois, un simple appel téléphonique peut suffire.

M. le Directeur de site, NOURYON

Demande s'il existe, à la mairie, une plateforme citoyenne, sur laquelle échanger.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Explique que toute information passe par la mairie qui décide si elle doit la relayer ou non. Par ailleurs, désormais, ce sont les réseaux sociaux qui font office de plateforme. Chaque fois que survient une anomalie, la mairie est sollicitée sur les réseaux sociaux. Il lui est difficile de répondre si elle n'a pas reçu l'information.

Bilan de l'activité d'ORION

Document de présentation en Annexe VIII.

Mme l'Adjointe au chef d'UD – DREAL UD 33, présente l'entreprise ORION, même si celui-ci ne fonctionne plus, pour informer sur l'avancement de la dépollution du site.

- Production de 1959 à 2016 du noir de carbone - SEVESO Seuil Haut.
- Mise en sécurité effective depuis le 23 décembre 2016
- Remise en août 2018 du plan de gestion, approuvé par APC du 10 avril 2019
- Remise en décembre 2020 d'un nouveau plan de gestion, objet d'une consultation CSS
- Signature d'un nouvel APC du 17/12/2021 encadrant les travaux de dépollution du site

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Souhaite savoir si ORION est toujours propriétaire de ce foncier. Et dans ce cas, pourquoi n'est-il pas présent à cette CSS ?

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33

Répond qu'ORION n'étant plus exploitant, l'entreprise n'a pas été invitée à la CSS.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Aimerait être certain qu'il n'y aura pas de transferts avec des nappes potentielles, notamment sur la zone A du site.

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33

Indique qu'un réseau de surveillance piézométrique reste en place via les servitudes d'utilité publique. Par ailleurs, un système de drainage est prévu sur le site pour éviter que les eaux ne stagnent dans les zones problématiques.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Demande si ORION a déjà commencé à réaliser les travaux demandés par la DREAL.

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33

Pense que ces travaux sont en cours.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Demande si ces actions seront présentées au CoDERST.

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33

Explique que lors d'une cessation d'activité, la DREAL vérifie si l'exploitant a réalisé les travaux préconisés dans son dossier de cessation d'activité. Puis, la DREAL réalise un PV lors d'une visite de récolement. La DREAL peut venir le présenter en CSS, mais pas en CoDERST.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Demande s'il y a une incidence sur le PLU.

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33

Répond que s'il s'agit d'une SUP, il y aura une instruction en parallèle.

M. le Chef d'UD - DREAL UD 33

Indique qu'il existe désormais des SIS (Secteurs d'informations sur les Sols). Ce sont des arrêtés préfectoraux pris au niveau départemental, en vue d'une information acquéreur/locataire. Ils prévoient un usage spécifique selon les parcelles. Le SIS constitue une sorte de mémoire de tous les sites et sols pollués.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Demande si les SIS sont indiqués dans les règles d'urbanisme en vigueur.

M. le Chef d'UD - DREAL UD 33

Confirme qu'un arrêté préfectoral prévoit que les SIS sont indiqués dans les règles d'urbanisme. Concernant la pollution des sols, l'exploitant est tenu responsable pendant 30 ans. Au-delà, il y a prescription et la responsabilité redevient générale.

Bilan de l'activité de COBOGAL

Document de présentation en Annexe III.

M. le Directeur de site, COBOGAL, présente sa structure.

- Activité générale.
- Installations industrielles et sécurité
- Activité 2019 – 2020 – 2021
- Faits marquants et bilan sécurité
- Suivi maintenance / formation
- Investissement Sécurité Environnement

- Projets d'amélioration
- Bilan réglementaire

M. le Représentant de l'association CLAIRE AUBARÈDE

Souhaite savoir ce que signifie « suppression des irritants » et si le site fait actuellement l'objet d'arrêtés de mise en demeure de la part de la DREAL.

M. le Directeur de site, COBOGAL

Explique que les irritants font référence à des notions organisationnelles au sein des équipes de maintenance. De nombreuses actions, faites de manière répétée et sans réfléchir, peuvent devenir irritantes et entraînent beaucoup de bureaucratie.

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33

Ajoute qu'elle identifiera les mises en demeure dans sa présentation.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Demande ce que signifie « requalification d'une sphère ».

M. le Directeur de site, COBOGAL

Explique qu'une sphère est un équipement sous pression qui a une durée d'exploitation d'environ dix ans. Chaque décennie, des tests, contrôles voire des travaux de réfection sont réalisés pour lui redonner une exploitabilité de dix ans.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Demande si, lors de cette requalification, la sphère ou son contenu sont modifiés.

M. le Directeur de site, COBOGAL

Répond qu'il n'y a pas de modification de contenu. Toute modification doit se faire dans le cadre d'une revalidation officielle de l'installation sur la base d'un porter à connaissance par l'exploitant.

Bilan des inspections par la DREAL pour COBOGAL
--

Document de présentation en Annexe VIII

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33 présente les dossiers traités et les événements notables depuis la dernière CSS. Puis elle présente les résultats d'inspection de la DREAL et les actions en lien avec le site COBOGAL.

- Inspection du 25 février 2020
- Inspection du 9 octobre 2020
- Inspection du 25 février 2021 (*Mme l'Adjointe au chef d'UD note une erreur de date dans le document de présentation*)
- Inspection du 3 février 2022

M. le Représentant de l'association CLAIRE AUBARÈDE

Souhaite savoir quel est l'échelon suivant, quand une mise en demeure n'est pas respectée.

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33

Évoque une astreinte financière imposée à l'exploitant tant que les travaux ne sont pas réalisés. Puis elle cite l'amende administrative, la consignation et la suspension de l'activité. Cette dernière n'a lieu que si un risque immédiat et notable sur l'environnement est identifié.

M. le Chef d'UD - DREAL UD 33

Précise que la suspension est rarement utilisée. La DREAL a plus fréquemment recours à l'imposition de mesures compensatoires. Il ajoute que l'amende et l'astreinte sont souvent des sanctions qui motivent.

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33

Ajoute que dans le cas de la mise en demeure concernant les voies ferrées, les travaux de réparation avaient été faits, mais il manquait le document de l'organisme expert venu contrôler les travaux.

M. le maire, Mairie d'Ambès

Souhaite savoir d'où provient le gaz de COBOGAL, ces dernières semaines.

M. le Directeur de site, COBOGAL

Répond que les derniers arrivages proviennent d'Espagne. Il ajoute qu'en général le sourcing est réalisé en Angleterre ou en Écosse, mais pas dans les pays de l'Est.

M. le maire, Mairie d'Ambès

Demande si l'entreprise pourrait rencontrer des problèmes d'approvisionnement dans les mois à venir.

M. le Directeur de site, COBOGAL

Répond qu'il existe une tension globale sur le gaz naturel mais pas de tension très forte sur le GPL. La situation est plutôt au beau fixe.

M. le maire, Mairie d'Ambès

Demande qu'un point soit fait de la part de la Métropole sur les cas particuliers des mesures d'expropriation.

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33

Présente une carte pour situer les différents logements en fonction des zones d'expropriation, de délaissement, ou soumises à prescription.

Sur la partie Ambès Nord et le secteur de délaissement, il y a une propriété de la mairie pour laquelle des discussions sont en cours.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Confirme qu'il y a des discussions avec le locataire, lequel est détenteur d'un bail et ne souhaite pas partir.

Mme la Représentante de la Direction de la Nature, Bordeaux Métropole

Précise que des informations relatives au PPRT ont été ajoutées dans le bail. Les locataires sont informés de l'obligation d'appliquer le PPRT. Elle ajoute que les deux autres droits de délaissement ont été exercés par leurs propriétaires respectifs. Les deux maisons ont été acquises par Bordeaux Métropole. Un récapitulatif des sommes engagées par Bordeaux Métropole a été transmis aux co-financeurs. Aujourd'hui, seule la procédure d'expropriation n'a pas encore été mise en œuvre, mais Bordeaux Métropole a entamé des démarches. Des échanges ont eu lieu avec les propriétaires actuels.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Exprime son désaccord avec cette procédure et ne souhaite pas déraciner ces personnes. Il estime que plus tardivement sera enclenchée la procédure, mieux ce sera. Il s'agit d'une situation délicate et il en appelle à la bienveillance de tous.

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33

Fait le point sur les logements situés en zone de prescription B1 et B2. Un avenant a été signé en décembre 2021. Dans le bilan des actions, 22 habitations sont confirmées, dont dix chantiers réellement soldés. Elle note une fin du dispositif pour décembre 2022, pour tout nouveau projet.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Souhaite savoir si le terme « renonciation » désigne celle des propriétaires.

M. le Chargé d'étude, DDTM 33

Répond par l'affirmative. Pour l'un des propriétaires, il s'agit d'une renonciation, quant à l'autre propriétaire, il n'a pas donné de nouvelles.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Aimerait qu'on lui communique le nom du propriétaire qui ne donne pas de nouvelles, dans le but de faire de la médiation.

M. le Chargé d'étude, DDTM 33

Fait un bilan des habitations concernées. Sur les 22 habitations concernées au début du process, vingt contacts ont été pris, dont dix-sept acceptent l'offre. Il y a actuellement dix chantiers soldés, cinq en cours de réalisation, puis un chantier en renonciation et un autre en défaut de réponse. Concernant la propriété de la mairie, il précise qu'à l'époque, la mairie n'avait pas fait jouer son droit concernant les travaux. Elle a jusqu'à 2026 pour réaliser les travaux.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Souhaite connaître la date à laquelle débute le délai sur le délaissement.

M. le Chargé d'étude, DDTM 33

Indique la date du PPRT, approuvé en 2018. Le délai pour réaliser les travaux est de 8 ans à partir de cette date.

Mme la Représentante de la Direction de la Nature, Bordeaux Métropole

Demande s'il s'agit de la date d'approbation du règlement ou la date de la signature de la convention par les parties.

M. le Chargé d'étude, DDTM 33

Répond qu'il s'agit de la date d'approbation (30 août 2018).

Bilan de l'activité de SPBA

Document de présentation en Annexe IV.

Mme l'Ingénieure HSR, SPBA, présente la structure.

- La logistique pétrolière et DPA
- Personnel et organisation
- Les produits et les risques
- Activité du site sur 2020/2021
- Les principales actions de 2020 et 2021
- Les principales actions de 2022
- Performances et sécurité
- Performances environnementales

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Aimerait savoir ce qu'est une « gare à boule »

Mme l'Ingénieure HSR, SPBA

Explique que des boules sont insérées dans les pipes entre chaque produit pour éviter les mélanges lors des transferts. La gare correspond à la section de pipe dans lequel est insérée la boule.

Bilan des inspections par la DREAL pour SPBA

Document de présentation en Annexe VIII

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33 présente les dossiers traités et les événements notables depuis la dernière CSS.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Aimerait savoir si Liants Distribution était un site classé

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33

Répond que l'entreprise est soumise à autorisation.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Demande si, étant soumise à autorisation, Liants Distribution était inspectée.

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33

Confirme que c'était le cas mais dans une moindre fréquence que les sites SEVESO voisins.

Puis Mme l'Adjointe au chef d'UD reprend sa présentation et annonce les résultats d'inspection de la DREAL et les actions en lien avec le site SPBA.

- Inspection inopinée du 24 mars 2022 avec SDIS 33
- Inspection du 12 avril 2022
- Inspection à programmer sur le dernier trimestre 2022

Bilan de l'activité de VERMILION

Document de présentation en Annexe V.

M. le Chef de dépôt, VERMILION, présente sa structure.

- Le dépôt d'Ambès
- Le bilan d'activité
- Les principaux investissements 2022
- Les autres investissements de sécurité
- Le cadre réglementaire
- Le SGS chez Vermilion
- Bilan d'application du SGS 2021-2022
- Bilan environnemental 2021-2022
- Situation sanitaire COVID 19

Bilan des inspections par la DREAL pour VERMILION

Document de présentation en Annexe VIII

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33 présente les dossiers traités et les événements notables depuis la dernière CSS. Puis elle annonce les résultats d'inspection de la DREAL et les actions en lien avec le site VERMILION.

- Inspection inopinée du 24 mars 2022 avec SDIS 33

- Inspection réactive du 6 juillet 2022
- Inspection à programmer sur le dernier trimestre 2022

Mme l'Adjointe au chef d'UD note un oubli dans sa présentation, concernant la dernière inspection 2021 qui portait sur l'EDD en cours.

Bilan de l'activité de EPG

Document de présentation en Annexe VI.

M. le Directeur de site, EPG, présente sa structure.

- Situation géographique
- Produits reçus et stockés
- Bilan du système de gestion de la sécurité
- Bilan des audits et inspections
- Bilan environnemental
- Améliorations opérées sur le site en 2022

Bilan des inspections par la DREAL pour EPG

Document de présentation en Annexe VIII

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33 présente les dossiers et événements depuis la dernière CSS. Puis elle annonce les résultats d'inspection de la DREAL et les actions en lien avec le site EPG.

- Inspection inopinée du 24 mars 2022 avec SDIS33
- Inspection du 11 mai 2022
- Appontements 511/501- Ambès et inspection du 25 janvier 2022

Bilan de l'activité de YARA

Document de présentation en Annexe VII.

M. le Directeur de site, YARA, présente sa structure.

- Activité du site
- Sécurité industrielle
- HSE
- Contacts parties prenantes – communication
- Projets

M. le Représentant, Association CLAIRE AUBAREDE

Souhaite savoir ce qu'est devenu le bac contenant 20000 tonnes d'ammoniac qui présentait des fissures.

M. le Directeur de site, YARA

Annonce que le bac est vidé de tout ammoniac et inerté à l'azote. Il reste disponible, sous réserve de l'obtention des autorisations requises, pour toute proposition de stockage d'un produit, excepté l'ammoniac.

M. le Représentant, Association CLAIRE AUBAREDE

Souhaite connaître la situation concernant le conflit qui oppose l'entreprise à un riverain situé de l'autre côté de la Garonne, sur la question de bruit.

M. le Directeur de site, YARA

Répond que des mesures de bruit sont réalisées annuellement, sur l'usine mais aussi dans les jardins des riverains situés de l'autre côté de la Garonne. Les mesures 2020 et 2021 ont montré qu'il n'y avait aucun dépassement par rapport à l'arrêté.

M. le Chef d'UD - DREAL UD 33

Suppose que la question porte davantage sur le sujet judiciaire que le sujet administratif de la question. En effet, un expert judiciaire était censé intervenir.

M. le Directeur de site, YARA

Répond qu'il peut difficilement se prononcer sur ce point. Il a transmis les résultats des mesures à l'expert judiciaire, mais celui-ci n'a plus donné de nouvelles.

M. le Représentant, Association CLAIRE AUBAREDE

Juge la route, qui relie l'usine au rond-point de la voie rapide, extrêmement dangereuse, notamment s'agissant du transport d'ammoniac et d'hydrocarbures. Un camion s'est déjà renversé, mais aucune amélioration n'a été apportée.

M. le Directeur de site, YARA

Répond qu'il ne peut pas se prononcer sur la question de l'état des routes.

M. le Représentant, Association CLAIRE AUBAREDE

Estime que la question concerne aussi bien l'usine que la mairie, la DREAL ou la DDE. Si tout le monde se coordonne, il devrait être possible d'aménager une route accessible aux camions. Et si possible, avant qu'une catastrophe n'arrive.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Précise que ce sont deux camions qui se sont renversés dans le fossé depuis l'ouverture de l'usine. Les sortir du fossé, en évitant une propagation de produit, a été une opération compliquée. Il a alerté les services de la Métropole sur ce sujet, à deux reprises. La Métropole a suggéré d'interdire la voie aux poids lourds pour les faire passer par Fort-Lajard. Une étude sur le bon dimensionnement de ces voies est inscrite dans le contrat de co-développement qui lie Ambès à la Métropole. Mais la présence de marais mal drainés sur la zone cause des

affaissements et des ornières. La métropole estime qu'elle ne peut pas réhabiliter la voie si ces zones sont constamment en eaux. M. le maire souhaite un travail concerté entre le service GEMAPI, le service voirie de Bordeaux Métropole et les industriels. Il faut donc entreprendre des travaux de grande ampleur, ou décider de faire passer les camions par Fort-Lajard.

M. le Représentant, Association CLAIRE AUBAREDE

Estime que l'option de Fort-Lajard n'est pas souhaitable. Il considère que les travaux sont techniquement faisables. La route représente un intérêt stratégique pour l'Aquitaine. Il a conscience du coût des travaux mais estime que c'est une question de responsabilité.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Suggère d'écrire un courrier commun avec EPG et YARA, à destination du Président de la Métropole.

M. le Directeur de site, YARA

Est en accord avec cette proposition.

M. le Représentant, Association CLAIRE AUBAREDE

Estime que lorsque les décideurs sont prévenus, ils ne peuvent plus se dédouaner.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Répond qu'il a déjà prévenu la Métropole par le biais de deux courriers sans avoir reçu de réponse concrète, si ce n'est celle de reporter les camions sur la voie de Fort-Lajade.

M. le Représentant, Association CLAIRE AUBAREDE

Estime que cela reviendrait à transférer le danger ailleurs. Quant à la voie utilisée actuellement, elle exige la plus grande concentration du chauffeur de camion.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Demandera à ses services de préparer un courrier qui, présenté en commun, aura peut-être plus de poids.

M. le Directeur de site, YARA

Considère que cette prise de contact avec la Métropole va dans le sens de son souhait de développer la communication de YARA.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Souhaite connaître la part vendue par camions et celle envoyée par wagons.

M. le Directeur de site, YARA

Répond que l'an passé, 449 000 tonnes d'ammonitrate ont été produites, sur

lesquelles seules 13 000 tonnes ont été transportées en train.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Demande pourquoi ne pas délaissier progressivement les camions au profit des trains.

M. le Directeur de site, YARA

Répond qu'il s'agit de trains de vrac et non de big bags. Pour garantir la qualité du produit, ces trains sont expédiés en dehors des périodes chaudes. Faute d'un nombre suffisant de hub où venir se fournir, les livraisons de big bags se font par camion, directement auprès des coopératives. Selon lui, le transport en train est un projet environnemental qu'il faudrait porter, mais il s'agit d'un projet à long terme.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Note qu'un peu plus de 20 millions d'euros ont été investis pour réhabiliter cette voie ferrée en 2016. A sa connaissance, seul un train par semaine circule, à destination de COBOGAL.

M. le Directeur de site, COBOGAL

Annonce qu'avec l'arrivée de l'hiver, le nombre de trains passera à cinq par semaine.

M. le Directeur de site, YARA

Estime que le nombre de trains pour YARA s'élèvera à 1 à 2 trains par mois. Suite à l'accident de mars dernier, l'activité ammoniac est à l'arrêt. Or l'ammoniac constitue une grande partie de l'activité rail, qui se trouve - de fait - arrêtée.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Rappelle que toutes les municipalités cherchent à limiter le trafic routier et notamment poids lourds, aux heures de pointe. SNCF et industriels se renvoient la balle. Il souhaite davantage de synergie pour trouver des solutions. Concernant l'accident, il demande si un retour a eu lieu entre l'exploitant et la DREAL.

M. l'Inspecteur ICPE, DREAL UD 33

Propose de faire un retour sur l'accident lors de sa présentation.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Se dit très heureux de l'organisation de la journée Portes Ouvertes initiée par YARA. Les Ambésiens veulent savoir ce qui se cache derrière les cheminées. Ouvrir les portes est un bon moyen de démystifier l'activité du site.

M. le Directeur de site, YARA

Précise que pour des raisons de sûreté, le personnel présentera les activités au travers de stands installés sur le parking de l'usine. Puis des tours en minibus de

30 minutes permettront de présenter les installations. Il invite tout le monde à venir.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Estime qu'il est important de faire prendre conscience aux familles la particularité de l'endroit dans lequel ils vivent. Il souhaite que cette initiative fasse tache d'huile.

Bilan des inspections par la DREAL pour YARA

Document de présentation en Annexe VIII

M. l'Inspecteur ICPE - DREAL UD 33 présente les dossiers traités depuis la dernière CSS. Puis il annonce les résultats d'inspection de la DREAL sur le site de YARA.

- Inspection du 16 novembre 2021
- Inspection du 23 novembre 2021
- Inspection du 3 mars 2022
- Inspection du 23 mars 2022
- Inspection du 23 mai 2022
- Mesures de bruit

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Demande des précisions sur le délai d'obtention du rapport d'enquête du BEA-RI, après l'inspection du 23 mars. Il pensait que le délai était de 3 mois.

M. le Chef d'UD - DREAL UD 33

Précise qu'une enquête judiciaire est menée en parallèle. Le BEA-RI estime ne pas pouvoir donner ses conclusions tant que l'enquête judiciaire n'est pas terminée. En temps normal, le BEA est censé rendre son rapport en 3 à 4 mois.

M. l'Inspecteur ICPE - DREAL UD 33

Précise que le jugement doit se faire sur la base de pièces qui n'ont pas encore été expertisées.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Demande si l'arrêté préfectoral de mesures d'urgence court toujours.

M. l'Inspecteur ICPE - DREAL UD 33

Indique que l'arrêté de mesures d'urgence doit permettre de comprendre ce qu'il s'est passé, avant la remise en route des installations.

M. le Chef d'UD - DREAL UD 33

Ajoute que l'arrêté préfectoral ne stipule pas qu'un arrêt de l'enquête judiciaire soit nécessaire pour reprendre l'activité.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Demande si la commune et la Métropole peuvent avoir connaissance des études menées sur la question du bruit, qui constitue un sujet de santé publique. Ces mesures permettraient d'avoir des données concrètes. Une augmentation du bruit émanant de la voie rapide a été notée sur Ambès. Il faudrait pouvoir confirmer ce sentiment par de vraies données et s'intéresser également à la presque-île.

M. l'Inspecteur ICPE - DREAL UD 33

Répond qu'il faut voir avec l'exploitant qui possède les données.

M. le Directeur de site, YARA

Se dit d'accord pour en reparler avec M. le Maire.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Demande s'il y a eu un retour entre les services de la DREAL et l'exploitant, après l'événement.

M. l'Inspecteur ICPE - DREAL UD 33

Explique qu'il y a eu un retour documentaire de la DREAL sous la forme d'un rapport d'inspection, auquel a répondu l'exploitant.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Demande s'il y a eu des échanges sur la manière dont la crise a été réglée, en termes d'organisation.

M. le Chef d'UD - DREAL UD 33

Répond qu'à ce stade, il n'y a pas eu de retour de la DREAL sur ce sujet avec YARA.

M. le Directeur de site, YARA

Ajoute que des réflexions internes ont été menées sur la façon dont ils se sont organisés. Il reste ouvert à toute discussion sur ce sujet, en vue d'apporter de nouvelles améliorations.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Met les locaux de la municipalité à disposition pour d'éventuelles discussions. Il demande s'il y a possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques sur les toitures de YARA.

M. le Directeur de site, YARA

Répond que des panneaux photovoltaïques ne sont pas appropriés au-dessus d'un stockage de nitrate.

M. le Chef d'UD - DREAL UD 33

Ajoute que la DREAL ne pourrait autoriser une telle installation susceptible de constituer un évènement initiateur.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Se dit agacé quand on lui propose un champ de panneaux photovoltaïques sur les terrains d'un agriculteur. Il préférerait qu'ils soient implantés sur les milliers de mètres carrés de toiture dont disposent certaines structures.

M. le Chef d'UD - DREAL UD 33

Comprend la remarque et précise que de nombreuses installations sont autorisées sur un certain type de sites. Mais pas lorsque l'installation peut devenir un élément initiateur d'un phénomène dangereux.

M. le Directeur de site, YARA

Ajoute que la réflexion a été mise sur la table. Le sujet a immédiatement été éliminé.

M. le Chef d'UD - DREAL UD 33

Remarque que la solution est envisageable en ombrière, sur des parkings à l'extérieur du périmètre ICPE.

M. le Commandant, Chef de centre de Bassens - SDIS 33

Confirme qu'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de YARA reviendrait à ajouter un risque sur un risque.

Bilan des Mises en œuvre des PPRT d'Ambès Sud et Nord
--

Mme l'adjointe au Chef d'UD - DREAL UD 33 présente les mises en œuvre des PPRT d'Ambès Sud et Nord.

- Mise en œuvre du PPRT d'Ambès Sud
 - Cas du logement en secteur foncier
 - Cas du logement en zone de prescription
- Mise en œuvre du PPRT d'Ambès Nord
 - Cas du logement en secteur foncier
 - Cas des logements en secteur de délaissement
 - Cas du logement en secteur d'expropriation
 - Cas des logements en zone de prescription

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Ajoute que, concernant le logement en zone de prescription (PPRT Ambès Sud), le propriétaire a engagé des démarches pour reloger la famille. Celle-ci a été reçue au sein du CCAS qui les accompagne dans cette démarche. Il ne peut pas se prononcer sur une date, mais la maison ne sera plus habitée à terme.

M. le Représentant de l'Association PEME

Souhaite aborder le sujet de l'électrification des postes d'Ambès

M. le Responsable du département Aménagement Durable, GPMB

Indique avoir reçu les questions de l'association, pour lesquelles il peut apporter des éléments de réponse :

S'agissant des polluants émis par les navires situés au niveau des postes d'Ambès, les études portent davantage sur les NO₂, SO₂ et particules fines que sur le CO₂.

S'agissant du trafic maritime, la tendance est à la baisse depuis une dizaine d'années. C'est lié à la diminution de la consommation des énergies fossiles.

Concernant le carburant des navires, il n'est plus constitué de fuel lourd. La capitainerie impose une norme de 0,1 % de soufre à quai lors des escales de plus de deux heures. Concernant les SO₂, les NO₂ et les particules fines, de nombreuses mesures ont été effectuées ou sont en cours sur Bordeaux. Aucune de ces mesures n'a révélé de problème particulier. En 2021, la station d'Ambès affichait un résultat annuel moyen bien en dessous du seuil indiqué par l'OMS. GPMB n'a pas reçu d'alerte concernant les émissions de polluants, quels qu'ils soient.

Au sujet de l'électrification des postes pour les bateaux de croisière fluviale, Bordeaux Métropole a effectué des travaux sur le centre-ville de Bordeaux. Le GPMB a installé des postes d'électrification dans les bassins à flot. En revanche l'électrification des postes commerciaux n'est pas à l'ordre du jour.

Concernant l'ancienne centrale EDF, des appels d'offre à la CRE sont en cours. La production est poussée vers le réseau et ne permet pas de liaison directe avec une entreprise située à proximité. GPMB a lancé un appel à manifestation d'intérêt sur le Verdon, pour installer 45 hectares de panneaux sur une ancienne friche portuaire. Une partie de cette énergie sera dédiée à l'alimentation directe d'entreprises qui ont besoin d'énergie. GPMB entend mobiliser au maximum ses friches et délaissés pour produire de l'énergie sans impacter les espaces naturels.

Enfin, l'implantation d'un hydrolyseur de grosse capacité sur Ambès doit permettre la production de carburants alternatifs. Les premiers bateaux à l'éthanol ou à l'ammoniac commencent à circuler. La décarbonation, axe central du projet stratégique de GPMB, passera par la production de carburants alternatifs.

M. le Représentant de l'Association PEME

Constate l'émanation de panaches de fumées dont il suppose qu'elles contiennent beaucoup de particules. Il se dit surpris d'apprendre que ces bateaux sont sans défaut.

M. le Responsable du département Aménagement Durable, GPMB

Ne dit pas que les bateaux ne rejettent rien, mais que les niveaux de rejets mesurés sont au-dessous des seuils demandés par l'OMS.

M. le Représentant de l'Association PEME

Ajoute que les navires sont de plus en plus bruyants, en plus d'être polluants.

M. le Représentant de l'association CLAIRE AUBARÈDE

Demande quel est le pouvoir de GPMB sur ces navires régis par le droit

international.

M. le Responsable du département Aménagement Durable, GPMB

Répond que la capitainerie peut intervenir en cas de nuisance ou de mise en danger, et les maintenir à quai. Y compris lors d'une pollution ou de rejet dans la Garonne.

M. le Représentant de l'Association PEME

Fait part de la grande difficulté à contacter la capitainerie de Bordeaux.

M. le Responsable du département Aménagement Durable, GPMB

Communiquera le numéro du bureau central des mouvements, disponible 24h/24. Il invite M. le **Représentant** de l'association PEME à la capitainerie de Bassens pour échanger sur les problématiques évoquées.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Remarque que le port et la commune sont souvent sollicités par de nombreux porteurs de projets. Il exprime son souhait d'échanger afin d'identifier les projets intéressants pour les territoires d'Ambès et de Bassens. Il juge intéressante l'intention du port de créer un hub hydrogène sur ces secteurs. Il constate que certaines friches, autrefois difficiles à valoriser, sont subitement très convoitées par les industriels porteurs d'un projet autour de l'hydrogène. Il serait heureux de travailler sur l'un de ces projets, dans la mesure où celui-ci est réfléchi, qu'il porte le territoire, et qu'il reçoive les autorisations nécessaires. Il faut également que les fonciers identifiés puissent permettre ces projets.

Précise que les questions portent sur la compatibilité avec les industriels voisins. Il évoque un site proche d'EPG, pour lequel il a reçu les prétendants. Mais il se dit incapable d'indiquer où doivent être positionnées leurs installations. Il souhaite clarifier avec la DREAL quelles sont les possibilités de constructibilité.

M. le Chef d'UD - DREAL UD 33

Répond que cette approche correspond à une instruction du dossier. Il indique qu'en premier lieu, l'exploitant doit regarder le règlement PPRT. S'il y a des problèmes d'interprétation, la DREAL peut apporter son aide. En revanche, elle n'a pas le droit de co-construire le projet avec un exploitant.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Répond qu'il ne demande pas à la DREAL de co-construire avec l'exploitant. Il veut simplement qu'elle donne à la mairie ou la Métropole (mais sans l'exploitant) des informations permettant de mettre ces zones en vente ou en location.

M. le Chef d'UD - DREAL UD 33

Propose d'apporter son aide sur l'interprétation des règles du PPRT avec l'appui de la DDTM. Tant que ces échanges se font avec la commune et sans l'exploitant, et qu'il ne s'agit pas de se positionner sur un projet précis, il n'y voit pas d'objection.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Fait remarquer que tous les exploitants rencontrent des difficultés de recrutement. Il suggère de lancer une démarche commune.

Mme l'Inspectrice ICPE – DREAL UD 33

Ajoute que les industriels de Bassens rencontrent les mêmes difficultés.

M. le Directeur de site, YARA

Trouverait intéressant de s'unir, notamment pour approcher les lycées et les universités et étudier avec eux les filières qui intéressent les industriels.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Suggère de solliciter également les élus de la région pour évoquer ce problème.

M. le Directeur de site, YARA

Prend l'exemple de certains bacs pros, qui sont passés de trois ans à deux ans. En conséquence, les jeunes bacheliers sont mineurs au moment d'obtenir leur diplôme. Une entreprise SEVESO ne peut pas faire travailler de mineurs sur le terrain.

M. le Maire, Mairie d'Ambès

Remercie toutes les personnes présentes d'avoir participé à cette double CSS Nord Sud.

17h28 – Clôture de la réunion
